

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC4

présenté par

M. Juanico, Mme Victory, Mme Tolmont, Mme Manin, Mme Rabault, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Naillet, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	30 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	30 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à majorer de 30 millions d'euros les crédits de l'action 1 Promotion du sport pour le plus grand nombre, du programme 219 Sport.

Les clubs sportifs et les équipements dans les territoires ont été fortement impactés par les confinements successifs et le restent par l'application du pass sanitaire. Dans ce contexte particulier, le retour au sport est un enjeu majeur pour la santé des jeunes et de tous les français.

Cet amendement vise ainsi à augmenter les moyens des clubs et équipements des territoires par une majoration de la subvention versée à l'Agence nationale du sport.

La hausse des moyens dévolus au sport pour tous est financée sur les crédits inscrits au titre du service national universel sur l'action 6 du programme 163, alors que le SNU ne nous semble répondre en rien aux besoins et attentes de la jeunesse.